

Référentiel technico-économique SYSTÈMES BOVINS- LAIT Conjoncture 2024

Le référentiel technico-économique présente les résultats issus du suivi des exploitations membres u Réseau de Références en Élevage. Ce dispositif est conduit au niveau national par l'Institut de l'Élevage (Idele) et animé localement par la Chambre d'Agriculture de La Réunion. Il a pour vocation de fournir des repères et références technico-économiques destinés à appuyer le conseil agricole et le pilotage des élevages de ruminants.

Dans ce cadre, l'Institut de l'Élevage met à disposition les outils méthodologiques ainsi que la formation des conseillers agricoles. Un appui technique et une analyse approfondie des données technico-économiques des exploitations viennent compléter ce partenariat avec la Chambre d'Agriculture de La Réunion.

Nos remerciements s'adressent à l'ensemble des personnes contribuant à ce travail collectif, associant les conseillers d'élevage de la Chambre d'Agriculture, les ingénieurs de l'Idele, ainsi que les partenaires de la filière, notamment la SICALAIT, URCOOPA et les centres de gestion. Sans oublier les éleveurs suivis au Réseau, dont l'implication active est indispensable à la production de ces références.

SYSTEMES D'ELEVAGE EN SUIVI

En 2023, une révision des critères typologiques appliqués aux exploitations laitières de La Réunion a été réalisée. Cette actualisation a permis d'affiner l'analyse des modes de fonctionnement des élevages et d'identifier deux systèmes d'élevage distincts. Une attention particulière a également été portée aux systèmes d'alimentation, principal poste de charges en élevage, ainsi qu'aux investissements structurants, notamment les bâtiments et la mécanisation.

Le premier système correspond à des exploitations conduites exclusivement en bâtiment, avec des animaux maintenus en permanence en intérieur. Le second se caractérise par la présence d'un parcours d'exercice unique, permettant aux animaux un accès extérieur en complément du logement en bâtiment. Les caractéristiques détaillées de ces deux systèmes sont présentées dans les sections suivantes

1. **Système Semi-Intensif avec parcours**
avec une productivité inférieure 20 000 l/ha
et 70 vaches laitières
2. **Système Intensif en bâtiment**
avec une productivité entre 20 000 et 35 000 l/ha
et plus de 70 vaches laitières

À l'issue du suivi des fermes, deux modélisations technico-économiques sont élaborées et actualisées annuellement. Les données techniques sont intégrées en début d'année, puis complétées par les données économiques issues de la comptabilité des exploitations, disponibles à la fin du premier semestre.

La modélisation des cas-types sont construits à partir des observations réalisées sur les fermes suivies et résultent d'un travail collectif d'expertise visant à reconstituer le fonctionnement cohérent d'un système d'élevage dans l'ensemble de ses composantes. Ils constituent des références techniquement atteignables et économiquement pérennes, dont les résultats économiques sont actualisés chaque année.



Système intensif en bâtiment

Le système intensif en bâtiment correspond à une exploitation laitière de type familial reposant sur deux unités de main-d'œuvre familiale. Le troupeau comprend en moyenne soixante-dix vaches présentes, dont environ soixante-cinq vaches en production, pour une surface fourragère d'environ vingt hectares. Le niveau d'intensification se traduit par un chargement élevé, de l'ordre de 5 UGB par hectare.

Ces exploitations sont majoritairement localisées dans les hauts du Sud et de l'Ouest de La Réunion, et plus particulièrement dans le secteur de La Plaine des Cafres, zone favorable à la production fourragère. Le système d'alimentation repose sur une conduite entièrement en bâtiment, avec une distribution à l'auge des fourrages produits sur l'exploitation. Les rations sont principalement constituées d'enrubannage d'herbe et de paille de canne, complétées par des aliments concentrés. L'achat de paille est nécessaire à la fois pour la rumination et la litière. Les vaches en lactation reçoivent en moyenne 14 kg de concentrés par jour, principalement sous forme d'aliments VL 45 et VL 82.

La production laitière moyenne s'élève à 7 860 litres par vache et par lactation, pour un volume annuel total d'environ 511 000 litres de lait, livré à la coopérative. Le troupeau est majoritairement composé de vaches de race Prim'Holstein. Le taux de renouvellement est proche de 29 %, avec une entrée en production des génisses autour de 30 mois. Quelques génisses de renouvellement sont achetées de l'extérieur. Quant à la reproduction, elle est assurée par insémination artificielle.

Les investissements nécessaires comprennent un bâtiment bovin équipé pour soixante-dix places avec, un distributeur automatique de concentré, un raclage automatique du lisier, un hangar de stockage des fourrages, ainsi qu'un parc matériel complet (2 tracteurs, 1 télescopique, 1 remorque et chaîne de fénaison). Le produit d'exploitation repose principalement sur la vente de lait, complétée par la vente des vaches de réforme et des veaux mâles ainsi que des veaux femelles.

Système semi-intensif avec parcours

Le système semi-intensif sur parcours correspond à une exploitation laitière de type familial mobilisant deux unités de main-d'œuvre familiale. Le troupeau comprend en moyenne soixante-dix vaches présentes, dont soixante-cinq vaches en production, pour une surface fourragère totale de 30 hectares ; dont 10 hectares consacrées au pâturage ou à une conduite mixte, tandis que les autres surfaces sont dédiées à la production de fourrages conservés. Cette organisation se traduit par un chargement moyen de 3,4 UGB par hectare, traduisant une pression foncière plus modérée que dans les systèmes intensifs en bâtiment.

La production laitière moyenne s'élève à 7 200 litres par vache et par lactation, pour un volume annuel d'environ 465 000 litres de lait vendus. Le troupeau est majoritairement composé de vaches de race Prim'Holstein. Le taux de renouvellement est estimé à 31 %, avec un âge au premier vêlage des génisses d'environ 28 mois. La reproduction est assurée exclusivement par insémination artificielle et le renouvellement du troupeau repose uniquement sur l'élevage des génisses issues de l'exploitation, sans achat d'animaux.

Le système d'alimentation repose sur une combinaison d'enrubannage d'herbe et de pâturage, complétée par des aliments concentrés. Les vaches en production reçoivent en moyenne 12 kg de concentrés par jour, principalement sous forme d'aliment VL 49 et de maïs broyé. L'apport de paille de canne reste nécessaire, à la fois pour la rumination et pour la gestion de la litière.

Les investissements concernent un bâtiment en stabulation libre avec aire paillée, dimensionné pour soixante-dix places, ainsi qu'un hangar de stockage de la paille. Le parc matériel comprend deux tracteurs, une remorque et un épandeur à fumier. La chaîne de fénaison n'étant pas complète, le recours à un prestataire extérieur est nécessaire pour la réalisation des chantiers d'enrubannage. Le produit de l'atelier repose principalement sur la vente de lait, complétée par la vente des vaches de réforme, des veaux mâles et des veaux femelles.

STRUCTURE		
Facteurs de production	En bâtiment	Sur parcours
SAU (ha)	20	30
UMO familiale	2,0	2,0
UMO Salariée	0	0
Nombre de vaches productives	65	65
Chargement (UGB/ha)	5,04	3,4
TROUPEAU LAITIER		
Performances techniques		
Production laitière (l)	511 000	465 000
Productivité par vache (l/VL)	7 860	7 150
Productivité par UMO (l/UMO)	255 500	232 500
Productivité par ha de SFP (l/ha SFP)	25 500	15 500
Taux de renouvellement (%)	29%	31%
Consommation de concentrés ¹ (g/l)	613 gr	597 gr

¹ Cette consommation de concentrés concerne uniquement les vaches laitières en production et correspond à la quantité nécessaire pour produire un litre de lait. Elle n'intègre pas les consommations des génisses et des veaux, mais inclut l'apport en CMV (Compléments Minéraux et Vitaminiques).

PRIX DU LAIT 2024

(Source SICALAIT)

Le prix moyen du lait, sans pénalité, payé à l'éleveur est de **798€** les 1 000 litres. Ce montant inclut une déduction des cotisations interprofessionnelles.

Ce prix moyen se compose :

- du prix de base de 450 € / 1 000L,
- Complément hors- convention de 62 € / 1000L,
- Soutien SICALAIT de 68 € / 1000L,
- de l'aide FODELAIT de 60 € / 1 000 L,
- de l'aide POSEIDOM de 110 € / 1 000 L,
- d'un montant moyen du DEFI Responsable à 46,5 € / 1 000 L,
- d'un montant moyen du Develop'Lait à 32 € / 1000L,
- d'un montant moyen de la bonification de la qualité de 12,5 € / 1000L
- des cotisations interprofessionnelles de - 42,69 € / 1 000 L.

AIDES PAC 2024

(Source : DAAF La Réunion)

Prime d'abattage (PAB)

La Prime à l'Abattage aide financièrement les éleveurs lorsqu'un bovin est abattu dans un abattoir agréé. Pour y avoir droit, l'éleveur doit avoir détenu l'animal suffisamment longtemps, respecter les règles d'identification et déposer un dossier à la DAAF avant la fin du mois février. Le montant va de 60 € à 130 € par animal, avec un complément selon le poids.

Prime à l'abattage	
Catégorie	Montant
Veaux de 1 mois à 8 mois d'âge pour -181 Kg vifs	60 €
Gros bovins à partir de 8 mois d'âge	130 €



Attention, une durée minimale de détention dans l'exploitation est à respecter.

Selon le poids de la carcasse, voici le complément de prime à percevoir :

Complément pour les gros bovins	
Catégorie	Montant
Tranche A : 220 – 270 kg carcasses	80 €
Tranche B : 271 – 320 kg carcasses	130 €
Tranche C : plus de 320 kg carcasses	170 €

Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN)

L'ICHN soutient les exploitations agricoles situées en zones soumises à des contraintes naturelles, afin de compenser les surcoûts liés aux conditions de production. Le montant de l'aide dépend des surfaces engagées (minimum 3ha de SFP) et du niveau de chargement. La Réunion est considérée comme une zone de montagne. La demande est effectuée dans le cadre de la déclaration annuelle de surfaces, à déposer avant mi-mai. Des contrôles peuvent entraîner des réductions ou sanctions en cas de non-conformité.

Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN)		
Zone	50 premiers hectares	25 ha suivants (majoré)
Zone de montagne	340€/ha	226€/ha

Montant payé en fonction de la zone et du chargement		
Zone	Chargement (UGB/ha)	Montant
Montagne + Piémont	0,01 à 0,29	Non éligible
Montagne + Piémont	0,30 à 2,5	100 %
Montagne + Piémont	2,51 à 3,50	90 %
Montagne + Piémont	3,51 à 4,00	70 %
Montagne	Au-delà de 4,00	30€/ha
Piémont	Au-delà de 4,00	Non éligible

Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC)

Les MAEC SH 01 et SH 02 s'adressent aux exploitations présentant une densité animale comprise entre 0,3 et 2,5 UGB par hectare. Elles imposent une limitation des apports en azote minéral à 40 unités par apport et 90 unités par an, ainsi qu'un plafond de 180 unités d'azote total (organique et minéral) hors pâturage. L'adhésion à ces mesures implique un engagement de cinq ans et le respect d'un ensemble d'exigences précisées dans le cahier des charges.

Les montants d'aide s'élèvent à **120 € par hectare et par an pour la MAEC SH 01**, et à **239 € par hectare et par an pour la MAEC SH 02**, applicable aux parcelles sans utilisation de produits phytosanitaires. Pour toute information complémentaire relative aux conditions d'éligibilité, il est recommandé de se rapprocher de la Chambre d'Agriculture.

AIDES VERSEES PAR L'INTERPROFESSION ET LA COOPERATIVE

(Source : SICALAIT)

Developp'Lait

Le dispositif Developp'Lait vise à soutenir la qualité du lait et l'amélioration de la gestion technique des troupeaux laitiers. Il s'adresse aux éleveurs adhérents au contrôle laitier. Les paiements ne sont plus soumis à un plafond de production et reposent sur une valeur constante de 4,7 € par tranche de 1 000 litres de lait. En 2024, le montant moyen perçu par exploitation s'élevait à **32,9 € pour 1 000 litres** de lait produits.

Thèmes	Critères	Indicateurs	Points (Max 10)
Volume Max 5,5 points	Prévision de production	2 prévisions laitières sur 12 mois glissants	0,5 point
	Augmentation du volume sur 12 mois glissants	Comparaison avec les 3 années précédentes.	0,5 ou 1,5 point Nouveaux installés : +1,5 point si hausse > 5% +0,5 point si hausse entre 0 et 5%
	Reproduction	IVV < 430 j.	1 point
	Auto production des génisses	Effectif de génisses +2ans > 50% du nombre de VL	1 point
	Livraison de génisses à la ferme Sicalait	% de veaux collectés sur l'effectif de VL	1,5 point si >15% 1 point si entre 10 à 15%
Bien-Être Animal Max 3 points	Taux de mortalité des VL	Documents de notification	1 point si < 8%
	Motricité	Note fournie par le GDS (Pareur)	1 point si note de motricité < 1,45 (Grille Zinpro)
	Matière grasse (MG)	Moyenne MG sur 12 mois glissants	1 point si MG > 35g/l et moins de 6 résultats tanks < 35g/l
Qualité du lait Max 1,5 points	Germes et cellules	Moyennes géométriques sur 12 mois glissants	1 point si Germes < 30 000 GT et Cellules < 400 000 Cellules

FODELAIT

Les aides FODELAIT visent à **sécuriser le revenu** des éleveurs face à des coûts de production élevés, à accompagner la modernisation des exploitations et des outils industriels, et à encourager des pratiques durables, notamment en matière d'agro-écologie et de bien-être animal. Elles contribuent également au développement de la production locale afin de réduire les importations. En 2024, le montant de l'aide s'élevait à **60 € pour 1 000 litres** de lait produits.

DEFI Agro-environnemental

La mesure agro-écologie de la SICALAIT est un **levier clé** pour concilier **performance économique** et **durabilité environnementale**. Elle repose sur un **système incitatif** (revenu conditionné), un **accompagnement technique** et une **évaluation annuelle** pour garantir des progrès continus.

Le montant maximal de cette aide est établi à **16,5 €** par tranche de **1 000 litres** de lait (pour un minimum de 13 points requis), sans aucune restriction quant au volume total de lait produit.

Thèmes	Descriptifs	Détails du critère	Points	Valeur d'un point
Acquisition de connaissances	Présence à une formation organisée par la coopérative	Attestation ou émargement à la formation	1 point par form. (2 max)	6,3
Gestion des prairies	Gestion des surfaces fourragères	Prévisionnel fourrager par l'ARP	0,5 point	6,3
		Plan de fertilisation par l'ARP	0,5 point	
	Technique culturale simplifiée : sur-semis , et mélange multi-espèces	Facturée de semences acquittée (ARP) ou attestation prairie multi-espèces (ARP)	1,5 point	6,8
Protection sanitaire des animaux et de l'exploitation, BEA	Réalisation de parage préventif	Facture acquittée sur les 80% du cheptel	1,5 point	7
	Présence de pédiluve / traitement en aspersion	Facture d'achat des produits et photos	2 points	7
	Accès à l'eau fraîche en quantité suffisante (débit 15 à 20 L/min)	Photos et fiche de calcul de capacité	0,5 point	7
	Plateforme d' équarrissage et/ou cloche à cadavres	Photos de l'équipement	0,5 point	2,8
Entretien, propreté des exploitations	Absence de déchets , végétation taillée et ferrailles absentes ou stockées	Photos du site	1,5 point	6,1
	Intégration paysagère (allée arborée, haie, fleur ...)	Photos des plantations	0,5 point	6,1
Economie d'énergie, production d'énergie renouvelable, gestion des déchets	Economie et production d' énergie renouvelable : photovoltaïque, chauffe-eau solaire, récupérateur de calorie du lait	Photos de l'équipement	1,5 point	6,1
	Tri des déchets plastiques : Bidon plastique, EVPP, film d'ensilage	Bon d'enlèvement	1 point	6,6
Economie de la ressource en eau	Récupération d'eaux : eau de lavage (aire d'attente, tank à lait ...), pluie pour le lavage	Photos + Fiche d'élevage	2 points	6,9
	Suivi de la qualité de l'eau	GDS (retenue collinaire ...)	1 point	4,4
	Suivi des consommations : compteur dédié au bâtiment d'élevage et relevés de consommations	Photos + cahier d'enregistrement	1 point	6,9
Thématique transversale	Adhésion à la charte des Bonnes Pratiques d'Élevage validée	Copie de la grille de l'audit	0,5 point	

Aide POSEI DOM à la production

L'aide **POSEI de 110€ les 1 000 litres de lait** est un soutien financier destiné à compenser les handicaps structurels liés à l'éloignement, l'insularité et les coûts supplémentaires de production à La Réunion. Pour la filière laitière, cette aide est couplée à la production.

CHARGES OPERATIONNELLES 2024

	En bâtiment	Sur parcours
Aliments (CMV, concentrés, poudre de lait, fourrages,)	3 592 € / UGB	2 857 € / UGB
Frais d'élevage	421 € / UGB	362 € / UGB
dont frais vétérinaire	62 € / UGB	60 € / UGB
dont paille de canne (litière)	13,7 € / UGB	
dont frais de reproduction	67 € / UGB	38 € / UGB
dont GDS et Chambre d'agriculture	21,4 € / UGB	21,8 € / UGB
dont frais divers	40 € / UGB	30 € / UGB
Charges sur la surface fourragère	698 € / Ha	361 € / Ha
TOTAL	2 456 € / UGB	2 215 € / UGB



CHARGES DE STRUCTURE 2024

	En bâtiment	Sur parcours
AMEXA	125 € / Ha	105 € / Ha
Impôts et taxes	45€ / Ha	45 € / Ha
Assurances	500 € / Ha	350 € / Ha
Travaux par tiers	120 € / Ha	
Carburants	426 € / Ha	250 € / Ha
Entretien matériels	640 € / Ha	400 € / Ha
Entretien foncier	-	50 € / Ha
Entretien bâtiment	10 € / Ha	10 € / Ha
EDF et Eau	437 € / Ha	300 € / Ha
Frais de gestion	9 € / 1 000 L	
Frais divers	31 € / Ha	
Fermage	250 € / Ha	250 € / Ha
TOTAL	3 821 € / Ha	2 562 € / Ha

Afin de permettre une comparaison objective des deux systèmes d'élevage, l'hypothèse retenue est celle d'un foncier intégralement en fermage. Ce choix méthodologique permet de neutraliser les effets liés à la propriété du foncier et de raisonner les résultats économiques sur des bases comparables.

Les charges liées à l'AMEXA sont calculées sur la base de 2 UMO et tiennent compte de la surface agricole utile (SAU) de l'exploitation. Elles intègrent la cotisation individuelle, comprenant notamment la cotisation maladie et la cotisation invalidité, conformément à la réglementation en vigueur.

	En bâtiment	Sur parcours
Amortissement bâtiment	26 485 €	23 532 €
Amortissement matériels	19 733 €	14 913 €
Frais financiers (LMT et CT)	4 995 €	4 465 €
Annuités (Capital + Frais Financiers LMT)	47 075 €	43 988 €

PRIX DE VENTE ET ACHAT D'ANIMAUX DE RACE LAITIERE

		Prix moyen
	Poids moyen	Par tête
Achat de génisses pleines		
Toutes races laitières	environ 550 kg vif	2 900 €
Ventes		
Réformes	345 kg carcasse	1 000 €
Veaux femelles	50-60 kg vif	400 €
Veaux mâles de 8 jours	45-50 kg vif	200 €

VALEURS D'INVENTAIRE DU CHEPTEL LAITIER

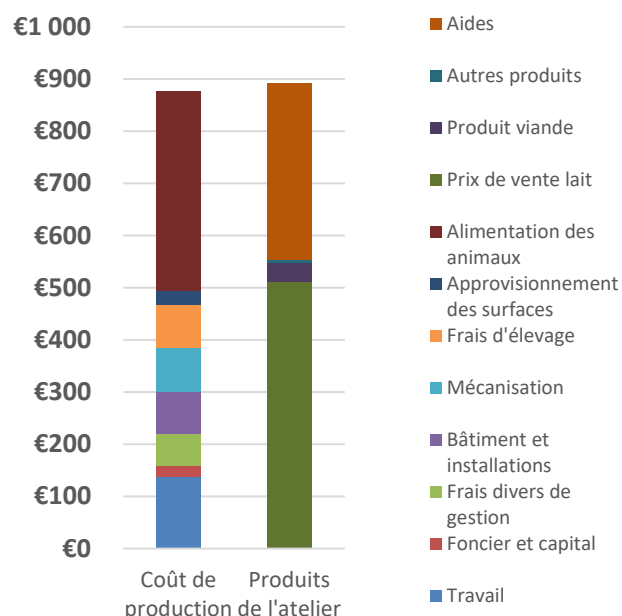
	Standard	Supérieur
Vaches laitières	1 500 € - 600 Kg Vif	1 800 € - 600 Kg Vif
Génisses + 2 ans	2 900 € - 600 Kg Vif	
Génisses < 2 ans	2 000 € - 500 Kg Vif	
Génisses < 1 an	1 130 € - 300 Kg Vif	
Veaux naissants reproducteurs	380 € - 60 Kg Vif	
Veaux naissants mâles	150 € - 45 à 120 Kg Vif	

COUT DE PRODUCTION 2024 POUR 1 000L DE LAIT

SYSTEME INTENSIF EN BATIMENT

Coût de production total	875 €
Charges supplétives	137 €
dont rémunération de la main d'œuvre familiale	137 €
dont rémunération des capitaux propres	0 €
Coût de production hors charges supplétives	738 €
Approvisionnement des animaux	381 €
dont concentrés et minéraux	342 €
dont fourrages et pension	39 €
Frais d'élevage	83 €
dont frais vétérinaires	12 €
Approvisionnement des surfaces	26 €
dont engrais et amendements	25 €
Foncier et frais financiers / Foncier et capital	22 €
dont fermage et frais du foncier	10 €
Frais divers de gestion	61 €
Bâtiments et installations	79 €
dont amortissements	52 €
Mécanisation	86 €
dont amortissements	39 €
Salaires et charges salariales	0 €
Solde	18 €
Niveau de rémunération de la MO (SMIC/UMO)	2,26

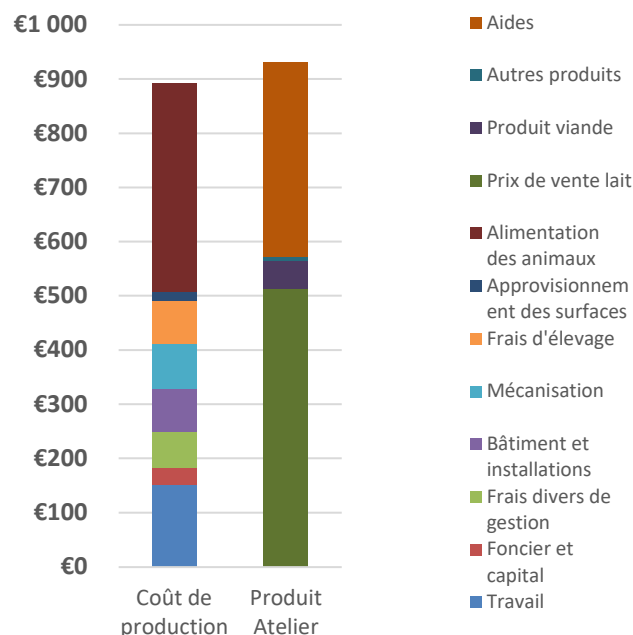
Produit total	893 €
Produit lait	512 €
Produit viande	35 €
Aides	338 €
Autres produits	7 €



SYSTEME SEMI-INTENSIF AVEC PARCOURS

Coût de production total	890 €
Charges supplétives	152 €
dont rémunération de la main d'œuvre familiale	152 €
dont rémunération des capitaux propres	0 €
Coût de production hors charges supplétives	738 €
Approvisionnement des animaux	384 €
dont concentrés et minéraux	337 €
dont fourrages et pension	46 €
Frais d'élevage	78 €
dont frais vétérinaires	13 €
Approvisionnement des surfaces	17 €
dont engrais et amendements	17 €
Foncier et frais financiers / Foncier et capital	31 €
dont fermage et frais du foncier	16 €
Frais divers de gestion	66 €
Bâtiments et installations	80 €
dont amortissements	51 €
Mécanisation	83 €
dont amortissements	32 €
Salaires et charges salariales	0 €
Solde	39 €
Niveau de rémunération de la MO (SMIC/UMO)	2,54

Produit total	929 €
Produit lait	512 €
Produit viande	53 €
Aides	358 €
Autres produits	7 €



La méthode nationale de calcul du coût de production intègre comme une charge (dite supplétive) la rémunération de la main d'œuvre familiale à un niveau de 2 SMIC par UMO (SMIC de 16 840 € en 2024). Un solde positif indique une rémunération du travail supérieur à ce niveau.



INDICATEURS TECHNICO-ECONOMIQUES

Conjoncture 2024

	Intensif en bâtiment	Semi-Intensif avec parcours
Indicateurs techniques	Cas-Type	Cas-Type
Nombre VL (tête)	70	69
dont nombre de VL à la traite	65	65
Nombre UGB Total	101	100
UMO Total	2	2
SFP (Ha)	20	30
Chargement UGB/Ha SFP	5,04	3,35
Volume de lait vendu (l)	511 160	465 000
Lait vendu/vache (l)	7 864	7 154
Lait vendu/Ha SFP (l)	25 558	15 500
Concentré consommé (gr/l)	613	597
IVV (jour)	442	440
Taux de renouvellement (%)	29%	31%
Production autonome (l)	3 360	3 231
Indicateurs économiques		
Produit brut (€)	452 667	428 826
dont aides totales (€) (POSEI, FODELAIT, DEFI, PAB, ICHN)	172 932	166 325
dont achat génisses (€)	5 800	0
Charges opérationnelles. (€)	247 618	222 336
dont achat alimentation (€) (concentrés + fourrages)	191 185	175 144
Marge Brute/vache laitière (€) (aide ICHN non-incluse)	3 145	3 036
Charges de structure hors amortissement (€)	76 427	76 859
dont mécanisation (€)	23 720	20 600
EBE (€)	128 622	129 631
Annuités et frais financiers court terme (€)	50 477	46 965
Revenu disponible (€)	78 145	82 665
Revenu disponible par UMO exploitant (€)	39 072	41 333
Coût de production (€/1000 l.)	875 €	890 €



RÉSEAUX DE RÉFÉRENCES EN ÉLEVAGE - RÉUNION

Pour plus d'informations : Département Diversification Animale – Chambre d'Agriculture de la Réunion

Jery RANDRIANASOLO – Coordinateur : jery.randrianasolo@reunion.chambagri.fr, Damien ROGER - Animateur technique : damien.roger@reunion.chambagri.fr

Pierre ULRICH – SICALAIT : s.sagorin@sicalait.fr, Patrick SARZEAUD – IDELE : patrick.sarzeaud@idele.fr

Février 2026

Document édité par l'Institut de l'Élevage - 149 rue de Bercy 75595 Paris CEDEX 12 - www.idele.fr – PUB IE 0026 600 009